

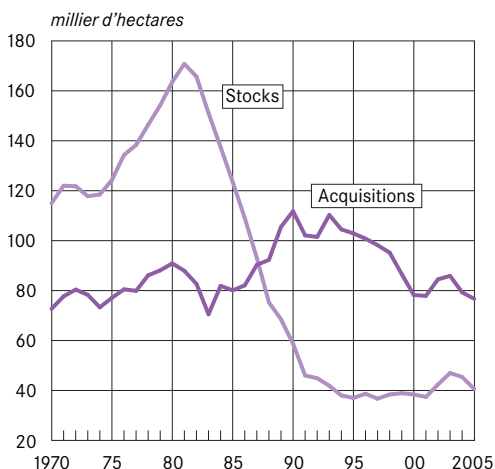
## Actions sur les structures

2

La mission des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) est multiple : favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, permettre l'accroissement de la superficie de certaines exploitations, concourir à la préservation de l'environnement, contrôler le marché des terres agricoles, assurer la transparence du marché foncier. Les Safer acquièrent des terres et des bâtiments agricoles et les rétrocèdent à des agriculteurs. Elles disposent d'un droit de préemption sur les biens fonciers ruraux. En 2005, les Safer (25 en métropole, 3 outre-mer) ont acquis 77 000 hectares et en ont rétrocédé autant.

La modernisation de l'agriculture et l'introduction de matériels modernes ont imposé la restructuration des parcelles cultivées. Cet effort est notamment réalisé dans le cadre de la procédure de remembrement. Des opérations de remembrement peuvent être décidées à l'occasion de grands ouvrages publics (autoroutes, voies express, voies ferrées, canaux). Les procédures sont mises en œuvre, sous la responsabilité de l'État, au sein des commissions communales d'aménagement foncier. Le département arrête la programmation des opérations, conclut les marchés et règle les dépenses (honoraires de géomètres experts, frais des enquêtes et autres frais généraux). Depuis 1994, les surfaces aménagées annuellement ont fortement diminué pour dépasser à peine 100 000 hectares en 2004.

### Activité des Safer



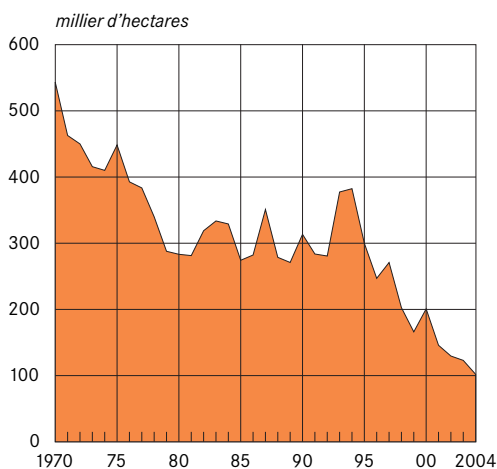
	1990	2000	2004	2005	Cumul depuis 1961
<i>millier d'hectares</i>					
Acquisitions <sup>(1)</sup>	112	78	79	77	3 414
Rétrocessions <sup>(1)</sup>	122	79	80	77	3 279
<i>dont installations</i>	32	33	31	31	...
<i>agrandissements</i>	69	31	24	23	...
Stocks	59	38	45	41	///
<i>prix par hectare en euros</i>					
Acquisitions	3 800	4 900	7 000	7 300	///
Rétrocessions	4 000	5 400	7 620	7 800	///

Champ : France métropolitaine.

(1) Au 31 décembre de chaque année.

Source : SCAFR-FNSafer.

### Surfaces aménagées



	1980	1990	2000	2004
<i>millier d'hectares</i>				
Surface annuelle	283	312	201	102
<i>dont :</i>				
<i>grands ouvrages publics</i>	85	45	84	37
Surface cumulée	10 678	13 709	16 422	16 922
<i>dont :</i>				
<i>grands ouvrages publics</i>	422	995	1 770	2 040

Source : MAP - DGFAR.

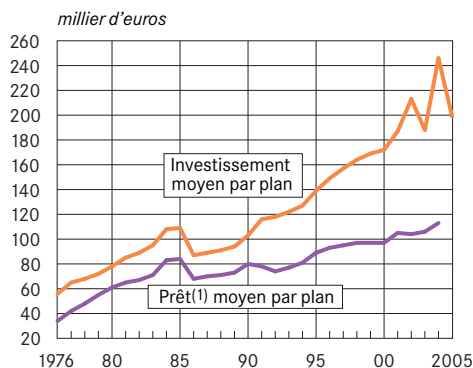
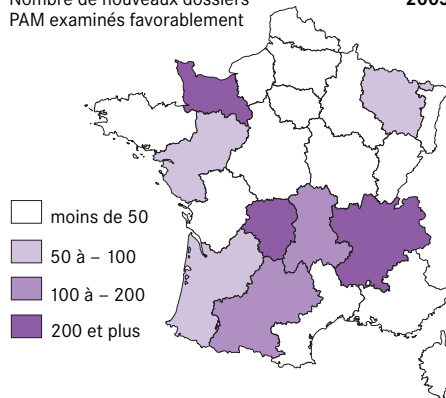
## Actions sur les structures

Les plans d'amélioration matérielle (PAM) sont destinés à favoriser la modernisation des exploitations et à améliorer les conditions de travail, ainsi que le revenu des agriculteurs. Les PAM servent aussi à diversifier l'activité (tourisme, artisanat), à protéger l'environnement et à améliorer les conditions d'hygiène des élevages. Le projet, généralement établi pour une durée de six ans, comporte une étude prévisionnelle qui précise le programme d'investissement. Des prêts spéciaux de modernisation peuvent financer presque tous les types d'investissement, à l'exclusion du foncier. Des subventions d'équipement concernent les bâtiments d'exploitation en zone de montagne. En 2005, 1 220 plans ont été examinés favorablement, moitié moins qu'en 2004. Il est vrai que le dispositif touche à sa fin.

Afin de maintenir l'activité agricole dans les zones de montagne ou défavorisées, des aides financées par l'Union européenne sont attribuées aux agriculteurs. Elles prennent la forme d'indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN). Le montant versé annuellement à l'agriculteur est calculé en fonction de sa surface fourragère et du chargement en unités-gros-bétail (UGB) par hectare.

### Plans d'amélioration matérielle

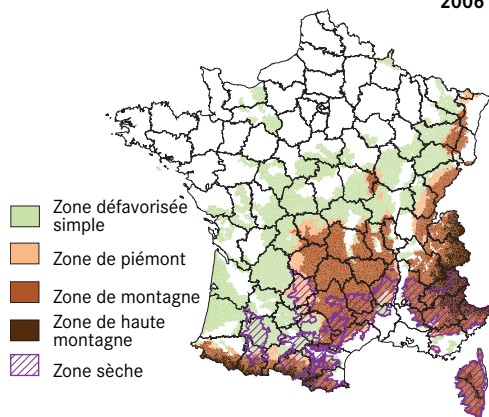
Nombre de nouveaux dossiers PAM examinés favorablement **2005**



Champ : France y compris les Dom.  
(1) Prêts spéciaux de modernisation.  
Source : CNASEA.

### Zones défavorisées

2006



En 2005, selon l'enquête structure (Agreste), les zones défavorisées comptaient au total 230 600 exploitations.  
Source : MAP - DGFAR.

### Indemnités compensatoires de handicaps naturels

	1990	2001	2004	2005
	<i>millier</i>			
Nombre de bénéficiaires	158,6	113,3	103,5	101,3
	<i>million d'euros</i>			
Coûts des aides	281	426	480	507
	<i>millier</i>			
UGB primées(1)	4 422	///	///	///
	<i>millier d'hectares</i>			
Surfaces primées	///	4,411	4,328	4,200

(1) UGB : voir glossaire.  
Source : CNASEA.

## Actions sur les structures

Les aides à l'installation, financées par l'État et par l'Union européenne, visent à faciliter le financement de la reprise ou de la création d'une exploitation agricole, sous forme individuelle ou sociétaire. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA), aide en capital, et les prêts à moyen terme spéciaux aux jeunes agriculteurs (prêts MTS-JA) permettent notamment de compléter la trésorerie et de financer les investissements d'installation. Le nombre de dossiers DJA est en baisse depuis 1997. En 2005, environ 5 300 ont été mis en paiement.

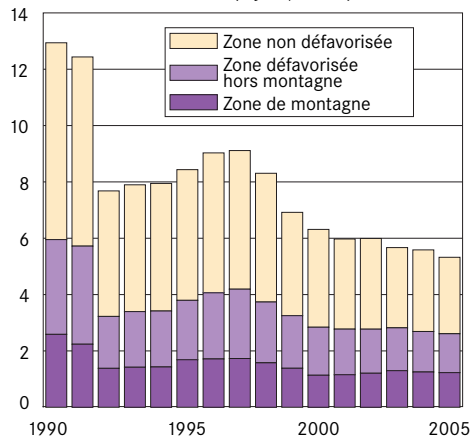
Si les mises en paiement ont été moins nombreuses en 2005, le nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable en commission départementale est en revanche resté stable.

Le candidat à la DJA doit satisfaire à certaines conditions en matière d'âge et de formation générale et professionnelle. Il doit par ailleurs présenter un projet faisant ressortir la viabilité de l'exploitation.

Les montants de DJA sont plus élevés en zone présentant un handicap naturel. Ils sont attribués dans les limites suivantes: 16 500 € à 35 900 € en zone de montagne, 10 300 € à 22 400 € en zone défavorisée hors montagne et 8 000 € à 17 300 € en zone de plaine. En 2005, 126 millions d'euros ont été versés au titre de la DJA.

### Aide à l'installation

Nombre de dossiers DJA payés (milliers)



1990 2000 2004 2005

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

	1990	2000	2004	2005
Dossiers examinés favorablement en CDOA	12 487	6 602	5 890	5 908
<i>Dotation aux jeunes agriculteurs<sup>(1)</sup></i>				
Zone de montagne	2 588	1 136	1 252	1 229
Zone défavorisée hors montagne	3 364	1 705	1 438	1 381
Zone non défavorisée	6 987	3 473	2 897	2 714
<b>Total</b>	<b>12 939</b>	<b>6 314</b>	<b>5 597</b>	<b>5 324</b>
<i>million d'euros</i>				
Montant de la DJA	170	105	94	126
Prêts spéciaux d'installation	661	533	412	365

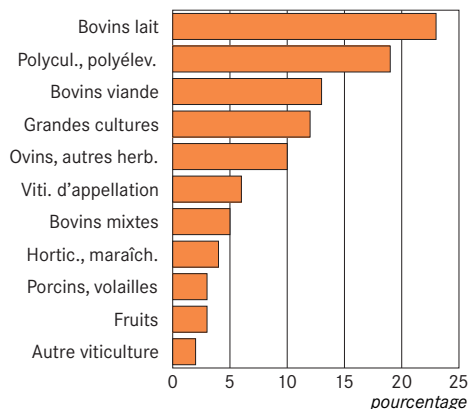
Champ : France y compris les Dom.

(1) Nombre de dossiers première fraction mise en paiement.

Source : Cnasea.

### Dossiers DJA payés, par orientation

2005



Champ : France non compris les Dom.

Source : Cnasea.

	1990	2000	2004	2005
%				
Grandes cultures	17	11	12	12
Horticulture, maraîchage	5	4	3	4
Viticulture d'appellation	5	9	7	6
Autre viticulture	1	3	2	2
Fruits	2	2	3	3
Bovins lait	26	29	24	23
Bovins viande	13	10	11	13
Bovins mixtes	1	5	6	5
Ovins, autres herbivores	6	7	10	10
Porcins, volailles	6	5	3	3
Polyculture, polyélevage	18	15	19	19
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>